

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 décembre 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 27 décembre 2016 émanant du Facilitateur
chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application
de la résolution 2231 (2015)**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le deuxième rapport adressé par la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions prises par le Groupe de travail sur l'approvisionnement et les difficultés liées à la mise en œuvre, qui porte sur la période allant du 7 juillet au 22 décembre 2016*.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et du rapport qui l'accompagne comme document du Conseil de sécurité.

Le Facilitateur chargé de promouvoir l'application
de la résolution 2231 (2015)
(Signé) Román **Oyarzun Marchesi**

* La version originale anglaise du rapport n'a pas été revue par les services d'édition.



Rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'état d'application des décisions prises par le Groupe de travail sur l'approvisionnement et les difficultés liées à la mise en œuvre

1. Le présent rapport est le deuxième de la Commission conjointe, créée en application du Plan d'action global commun. Il est adressé au Conseil de sécurité de l'ONU et porte sur l'état d'avancement de l'exécution des décisions prises par le Groupe de travail sur l'approvisionnement et sur les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre. Il donne un aperçu des travaux entrepris par le Groupe de travail sur l'approvisionnement entre le 7 juillet et le 22 décembre 2016.

2. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail sur l'approvisionnement, qui est composé des États participants au Plan d'action et dont la coordination est assurée par un représentant attitré du Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a tenu six réunions. Des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont participé en qualité d'observateurs à l'une des réunions. Le Groupe de travail sur l'approvisionnement a examiné cinq propositions, présentées par deux États. Trois de ces propositions ont été recommandées pour approbation et les autres sont en cours d'examen.

3. Le Groupe de travail sur l'approvisionnement a répondu à une demande présentée par un État, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, concernant les propositions d'activités visées au paragraphe 2 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) lorsque les biens considérés ne sont appelés à rester en Iran que temporairement, et quittent ensuite le territoire iranien. La teneur de la réponse à cette demande a également été ajoutée, selon qu'il convenait, aux « Informations sur la filière d'approvisionnement » qui ont été mises à la disposition du public, notamment par l'intermédiaire de la page Web consacrée à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

4. La Commission conjointe a mis à jour les documents ci-après, relatifs aux travaux du Groupe de travail sur l'approvisionnement :

- a) Informations sur la filière d'approvisionnement;
- b) Certificat d'utilisation finale facultatif;
- c) Note explicative sur le certificat d'utilisation finale facultatif.

5. Le Groupe de travail sur l'approvisionnement a continué de collaborer avec les États tiers pour faire mieux connaître la procédure relative à la filière d'approvisionnement et pour expliquer son propre rôle et ses propres objectifs.